



Centre Communal d'Action Sociale

**COMPTE RENDU REUNION ORDINAIRE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 20 FEVRIER 2024**

Séance du 20 février 2024 à 18h00, sous la présidence de Madame Else TUSCHL.
Convocation du 07 février 2024.

PRESENTS : Mesdames TUSCHL – HARRATH – FRANGIAMORE – RUSSELLO – ANANICZ.

Messieurs ALBERT – ESTRADA – SAVALLI – JAGER – ZIMMERMANN.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur KLEINHENTZ.

ABSENTS : Mesdames PORT – CHEBLI – BOUR – KERMAOUI.

Monsieur REY.

PROCURATION: Madame BALTA qui a donné procuration à Mme TUSCHL.

PERSONNEL INVITE : Mesdames BURTAIRE – LYZBA.

ORDRE DU JOUR

**01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 07 DECEMBRE 2023**

**02 - POINT SUR LES ACTIVITES ET L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU SEIN
DU CCAS DURANT L'ANNEE 2023**

03 - COMPTE-RENDU OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES

04 - COMPTE-RENDU DES DONS REÇUS

05 - DIVERS

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, L'ASSEMBLEE AUTORISE
L'INSCRIPTION D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR, A
SAVOIR :

06 - DEMANDE DE PARTICIPATION FRAIS D'OBSEQUES

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 DECEMBRE 2023

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Madame TUSCHL invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la réunion du 07 décembre 2023.

Approuvé à l'unanimité.

02 - POINT SUR LES ACTIVITES ET L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU SEIN DU CCAS DURANT L'ANNEE 2023

Au cours de l'année 2023, le C.C.A.S. a instruit 472 dossiers lors de 4 298 entretiens physiques et téléphoniques. Les motifs de rendez-vous sont variés.

Remise et lecture du Rapport d'Activités 2023.

L'assemblée prend acte.

03 - COMPTE-RENDU OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES

Madame TUSCHL rend compte à l'assemblée des bons alimentaires octroyés depuis la dernière réunion. Depuis le 07 décembre 2023, 17 bons ont été distribués pour un montant de 1 150 €.

Elle dresse également un bilan des bons octroyés au cours de l'année 2023. 176 bons alimentaires ont été distribués pour une dépense totale de 10 094,70 €. Comparé à l'année précédente, en 2022, même si une baisse des bons octroyés est constatée, nous pouvons souligner que la valeur des bons est en hausse. Cela s'explique par une composition des foyers plus importante.

L'assemblée prend acte.

04 - COMPTE-RENDU DES DONNÉS REÇUS

Madame TUSCHL informe l'assemblée que depuis sa dernière réunion le C.C.A.S. n'a reçu aucun don.

L'assemblée prend acte.

05 - DIVERS

Monsieur JAGER informe les membres de l'assemblée d'un retour positif concernant l'action Gym Douce, action mise en place en partenariat avec l'association « Siel bleu ». Les participants ont pu bénéficier d'exercices adaptés pour travailler l'équilibre, la motricité et la coordination, et ont pu recevoir des conseils et des méthodes pour adapter les meilleures postures lors de situation d'urgence.

Monsieur JAGER fait également un retour positif sur les cours d'inclusion informatique dispensés par la société PEDAGOME.

Les participants ont apprécié les intervenants ainsi que l'approche avec le système informatique.

Le C.C.A.S est favorable pour le renouvellement de ces actions en 2024.

Chaque année, le C.C.A.S octroie une subvention à l'Amicale Belle Epoque afin de financer le coût du transport pour une sortie annuelle.

Les représentants de l'Amicale Belle Epoque sont soucieux par l'augmentation des coûts.

Le montant de la subvention sera revu à la hausse lors de l'établissement du budget du C.C.A.S.

06 – DEMANDE DE PARTICIPATION FRAIS D'OBSEQUES

Le C.C.A.S propose de participer, à titre exceptionnel, aux frais d'obsèques pour une personne indigente domiciliée sur la commune, afin de lui garantir un accompagnement digne et respectueux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après exposé, délibère, à la majorité, donne son accord au versement de 400 € pour participer aux frais d'obsèques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h14.